

La politique belge contre la faim ?

Proposition de la Coalition Contre la Faim face à la crise alimentaire

A l'occasion de la journée mondiale contre la Faim—16 octobre 09

Crise alimentaire

La crise alimentaire récente s'est accompagnée d'autres crises : économique, financière, énergétique, climatique, de ressources naturelles. Même si les prix agricoles sur les marchés internationaux ont fortement diminué, malgré les nombreuses déclarations, la faim dans le monde a atteint des niveaux incomparables : plus d'un milliard de personnes souffrent de faim chronique.

Le constat est amer : les causes profondes sont restées

sans réponses. Quand les prix à la ferme sont très bas, des centaines de millions de petits producteurs, vendeurs de produits agricoles, sont trop appauvris pour manger à leur faim ; quand ils sont vendus à des prix très hauts aux ménages, ce sont des centaines de millions de consommateurs, acheteurs pauvres, qui ont faim à leur tour, au premier rang desquels les paysans pauvres, les travailleurs agricoles, les chômeurs et les salariés mal payés. Cette volatilité entraîne une activité spéculative accrue sur les marchés agricoles.

Par ailleurs, l'accès aux ressources naturelles devient

source de conflits croissants. Malgré leur rôle fondamental dans la production vivrière, les femmes bénéficient encore trop peu souvent des droits nécessaires en termes d'accès et surtout de contrôle de ces ressources.

L'enjeu du changement climatique est énorme étant donné l'extrême vulnérabilité de l'agriculture à ces changements : son impact global sur la production agricole renforce l'insécurité alimentaire, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Et l'accaparement des terres fertiles de nombreux pays pauvres par des pays pétroliers, des fonds Financiers et d'autres ne fait qu'accentuer les inégalités face au droit à l'alimentation tout en démontrant une perte de confiance dans le fonctionnement du marché agricole mondial.

Malgré tout, une volonté politique se dégage pour remettre l'agriculture au centre du développement et de la lutte contre la pauvreté. Celle-ci doit se traduire par des engagements à long terme.

Enjeux :

- Développer des politiques agricoles et alimentaires fortes et adéquates, impliquant la participation des acteurs concernés, en premier lieu les organisations de paysans et paysannes.

- Renforcer l'espace politique des Etats pour réguler les marchés afin de garantir le droit à l'alimentation et des prix rémunérateurs et stables pour les producteurs dans un contexte de forte volatilité et de défis climatiques.

- Reconnaître les multiples fonctions de l'agriculture (sécurité alimentaire, emploi, développement rural, gestion des ressources naturelles), en favorisant les agricultures familiales et paysannes durables.

- Garantir l'accès et le contrôle équitable aux ressources naturelles (terre, eau, biodiversité...) et autres ressources productives (connaissances, crédit, infrastructures ...) aux femmes et aux hommes qui les utilisent.

- Rééquilibrer les rapports de force entre acteurs des chaînes agroalimentaires, en renforçant le pouvoir de marché des producteurs par rapport à l'industrie agroalimentaire et la grande distribution, afin de garantir que des conditions d'approvisionnement respectueuses des besoins, attentes et intérêts légitimes de tous les acteurs.



Gaël Turine - SOS Faim

REPENSER LES POLITIQUES EN FONCTION DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Les politiques agricoles, commerciales et de coopération n'ont pas réussi à relever les défis du droit à l'alimentation, d'éradiquer la pauvreté rurale, de stabiliser les marchés, de promouvoir les investissements nécessaires à l'agriculture, de gérer les ressources naturelles de manière durable, d'assurer l'égalité entre femmes et hommes. A cela viennent s'ajouter de nouveaux enjeux, celui du changement climatique, de la crise économique, énergétique, financière ou d'une pression croissante sur l'utilisation des ressources naturelles...

Etant donné que l'agriculture durable répond à des fonctions essentielles de sécurité alimentaire, d'emploi rural, de préservation de l'environnement, de réduction de la pauvreté ou de lutte contre le réchauffement climatique, il est indispensable de reconnaître que l'agriculture reste un secteur d'exception qui ne peut être régulé par les seules règles de marché et doit être accompagné par des politiques agricoles et alimentaires fortes.

L'agriculture reste le secteur principal pouvant assurer l'éradication de la pauvreté dans de nombreux pays en développement.

Nos demandes s'inscrivent dans la **souveraineté alimentaire** définie comme :

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à un accès régulier, permanent et libre à une alimentation adéquate et suffisante, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles, sans que celles-ci portent préjudices aux droits des autres peuples.

DEMANDE D'UN ENGAGEMENT FORT DE LA BELGIQUE

1. Le Sommet Mondial de l'Alimentation : La gouvernance des politiques alimentaires et agricoles

Le Sommet Mondial de l'Alimentation sera décisif pour définir qui doit décider des politiques alimentaires et agricoles afin que celles-ci puissent répondre aux enjeux actuels et futurs.

La Belgique doit défendre une gouvernance respectée, démocratique et légitime basée sur les principes suivants :

- Les pouvoirs publics doivent garantir le respect du droit à l'alimentation et faire désormais de la souveraineté alimentaire le cadre de la politique agricole et alimentaire à travers des plans d'actions nationaux et régionaux, construits à partir des enjeux locaux pour ensuite intégrer les enjeux globaux.
- Placer la gouvernance globale au sein du système des Nations-Unies.
- Baser les prises de décisions sur le droit à l'alimentation et adopter une vision holistique pour combattre la faim.

- Assurer la participation effective des acteurs sociaux, en particulier ceux qui sont directement concernés par l'insécurité alimentaire, les organisations de paysannes et paysans.

- Renforcer la redevabilité des différents acteurs concernés, en particulier celle des gouvernements et des institutions internationales.



2. La présidence belge de l'Union Européenne : défendre l'agriculture familiale durable et renforcer la cohérence des politiques

La présidence belge de l'UE donnera une occasion unique pour peser sur les orientations des politiques européennes. La Belgique devrait de tout son poids y défendre l'agriculture familiale durable et renforcer la cohérence des politiques européennes.

Investir dans une agriculture familiale durable

- Inciter les autres Etats membres de l'Union Européenne à allouer une part plus importante des budgets de la coopération à l'agriculture familiale durable.
- Priorité à la production alimentaire locale et régionale, basée sur des systèmes de production familiaux, diversifiés et agro-écologiques.
- Investir dans le développement économique local, la création d'emplois ruraux, la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, le maintien de la fertilité des sols,...
- Soutenir et renforcer les droits des femmes dans le but de lutter contre la féminisation de la pauvreté en milieu rural.
- Oeuvrer pour un accès équitable aux moyens de production par l'appui aux programmes de réforme agraire, d'irrigation, de crédit rural, de technologies appropriées.
- Impliquer les organisations de paysannes et paysans dans la gestion de ceux-ci.
- Soutenir les programmes d'infrastructures rurales (routes, écoles, dispensaires, électrification,...), d'accès des producteurs et productrices aux informations (sur les marchés, les technologies, les négociations commerciales, les politiques agricoles, les normes sanitaires, ...), aux moyens de transformation et de commercialisation

La cohérence pour des politiques agricoles et commerciales équitables et solidaires

- s'assurer que la souveraineté alimentaire des populations et des Etats ne peut être mis à mal ni par les politiques commerciales imposant une libéralisation des marchés agricoles, ni par les politiques énergétiques, les politiques contribuant au réchauffement climatique, les politiques financières, de change et d'investissement pouvant accentuer l'état de dettes des pays en développement.

- S'assurer de la cohérence des différentes politiques (politiques agricoles, commerciales, de coopération, politique énergétique, politiques d'investissements, recherche agricole,...) au regard des principes de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation, tel comme défini dans les Directives Volontaires de la FAO pour le droit à l'alimentation adéquate.

- Favoriser l'instauration au niveau européen de procédures obligatoires d'évaluation indépendantes des impacts des politiques du Nord sur l'agriculture familiale durable dans les pays en développement, et le cas échéant corriger leurs effets négatifs, en concertation avec les acteurs concernés; ces études doivent être en mesure d'intégrer la dimension spécifique des rapports de genre.

- Favoriser des politiques agricoles et commerciales équitables et solidaires

- * en permettant la protection des marchés contre les importations alimentaires à bas prix grâce par exemple par le contingentement des importations
- * ou par l'imposition de droits de douane variables ;
- * en prenant des mesures de régulation des marchés de manière à limiter la volatilité des marchés et à garantir aux producteurs et productrices des prix stables et rémunérateurs aux niveaux nationaux et régionaux, notamment :

- des mesures de soutiens à des méthodes de production durable ;
- des mesures qui permettent de mieux accorder la demande à l'offre alimentaire ;
- des mesures de soutien à des stocks alimentaires stratégiques;
- des accords assurant une régulation adéquate des marchés internationaux par produits spécifiques : l'interdiction d'activités spéculatives financières sur les marchés à terme agricoles.

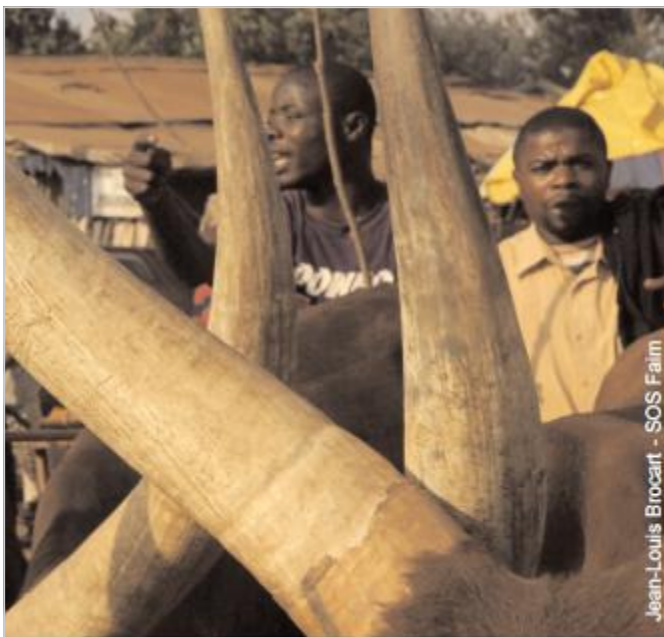


3. La politique belge contre la faim : Les organisations paysannes au centre de la note stratégique

La Belgique a décidé de renforcer l'aide à l'agriculture par une augmentation significative et additionnelle des moyens de la coopération. Cette aide sera affectée aux priorités définies dans la nouvelle note stratégique relative à l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Les priorités de la nouvelle stratégie doivent inclure :

- La reconnaissance du rôle et des responsabilités des organisations de paysannes et paysans comme acteurs de concertation avec les autorités et les autres acteurs concernés dans la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et des programmes.
- Le renforcement de leurs capacités afin qu'elles puissent pleinement assumer leurs rôles et responsabilités en toute légitimité, et ce en tenant compte du rôle prépondérant des femmes dans l'agriculture familiale. Cet appui doit s'inscrire sur le long terme pour pouvoir investir dans le capital humain de ces organisations.
- L'appui à des modèles d'agriculture familiale durable
- La mise en oeuvre de la cohérence des politiques belges, européennes et des pays en développement pour promouvoir le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire des pays en développement.



Afin de renforcer **une politique belge contre la faim forte** et déterminée, il est nécessaire de veiller à sa mise en oeuvre par :

Promouvoir la concertation entre les acteurs locaux et les donateurs concernés dans les pays de concentration.

- Favoriser la participation des organisations de paysannes et paysans, des ONG et des autorités locales dans la préparation des commissions mixtes, la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes.

- Renforcer le fonctionnement de la plate-forme agriculture qui regroupe les acteurs belges de la coopération en lui donnant un mandat consultatif reconnu.

- Renforcer l'implication du Parlement dans les politiques liées à la sécurité alimentaire en instaurant un " pôle " agriculture au sein de la Commission parlementaire des relations extérieures : son mandat consisterait notamment à organiser un débat annuel au départ d'études d'impact, à auditionner régulièrement les responsables belges dans les institutions internationales (Banque Mondiale, FAO, Rapport du Droit à l'alimentation au Conseil des Droits de l'Homme, IFAD, OMC, ...) sur la cohérence des politiques mises en oeuvre par ces institutions avec les objectifs poursuivis par la Belgique en matière de lutte contre la faim.

- Favoriser les convergences d'intérêts entre organisations paysannes et autres acteurs de la société civile belge et européenne et les acteurs du Sud pour développer des propositions de politiques durables et solidaires.

- Faciliter les concertations entre acteurs publics et de la société civile belge et européenne impliqués dans le domaine de l'agriculture et le développement.

Ce texte est approuvé par :

11.11.11. Koepel van Vlaamse Noord-Zuidbeweging, ADG -Développement, Boerenbond, Broederlijk Delen, Caritas, CDI-Bwamanda, CNCD-11.11.11, Collectif Stratégies Alimentaires, Entraide et Fraternité, FIAN, Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs - FUGEA, Fédération Wallonne de l'Agriculture – FWA, Le Monde selon les Femmes, Oxfam-Solidarité, Oxfam Wereldwinkels, SOS Faim, Trias, Vredeseilanden, Wervel.



coalitie tegen de honger
coalition contre la faim